

1578 - Jean de Bordeaux - Trésor de l'Église catholique - BM Lyon

qui font peut nommer entre les
les faces, d'autant que ceux qui
ont tel ordre en l'eglise, ne saillent
à marier fils veulles, ne ne
traitent pas immédiatement les
les choses facies & diuines, ains
not le corps & sang de Iehesu
Il y en a troys seulement qui ont
nommez faces, ascauoir, fous-
diacres, diacres & presbires. Il
bien voy qu'anciennement l'or-
dre des faces estoit ainsi, le pre-
mier entre les faces, fclon l'hu-
gure de saint Victor, mais de-
cuy pour certaine cause, l'or-
dre fut change, car on comman-
da à ceux qui reçoipoient tel or-
dre, d'estre chastes & continens,
de ne se marier, de ne se marier
christ, d'auoir tel traicte les vaiffe-
aux du sacifice. Le Curieux.
Qui a institué l'ordre de fous-
diacres? Le Catholique.